



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240226-D_2024_2_11-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2024_2_11**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 23

Votants : 31

**Objet : Adhésion de la
Communauté de communes à la
compétence « facultative »
Maîtrise de la demande
d'énergie et conseils en énergie
partagés du SDE07**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 26 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 20 Février 2024

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur BONNET Franck
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Le Vice-président Thierry Bruyère-Isnard explique que la compétence Maîtrise de l'Energie est un service facultatif que le SDE propose aux communes, moyennant un coût de 0,7€ par habitant.

Il permet de bénéficier :

- d'un appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- d'une assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- d'une assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois, rénovations thermiques, ...),
- de la gestion des certificats d'économie d'énergie...

Ce transfert vaut pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

À noter que le SDE incite les territoires à adhérer à cette compétence via l'intercommunalité car cela simplifie les démarches administratives pour le Syndicat.

À ce jour, 8 communes adhèrent déjà au service. Pour ces 8 communes, comme pour les 7 qui n'adhèrent pas, le coût de l'adhésion sera retenu sous forme de participations, indexées annuellement sur le coût réel pratiqué par le SDE.

L'adhésion à ce service présente un intérêt particulier aujourd'hui car il viendrait dans la continuité de la démarche d'accompagnement des communes dans leur projet de rénovation thermique des bâtiments initié dans le cadre du TEPOS.

Ce travail est appelé à être prolongé sous différentes formes, par exemple un schéma directeur immobilier, susceptible d'amener des financements supplémentaires pour les communes.

Par ailleurs, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture intéresse également un certain nombre d'élus. La

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240226-D_2024_2_11-DEa

communauté de communes a également initié une réflexion pour ses propres toitures.
Enfin, il permet de recevoir des subventions de la part du SDE.

Pour toutes ces raisons, le conseil communautaire est appelé à valider l'adhésion de la communauté de communes à la compétence facultative et partagée « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines.

Il est précisé enfin que chaque commune conservera son lien direct avec le SDE dans le choix et la conduite de ses projets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes à la compétence « Maîtrise de l'énergie » du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche, pour le compte de l'ensemble de ses communes membres, PREND NOTE que le coût de l'adhésion de 0,7€ par habitant sera retenu sous forme de participations, indexées annuellement sur le coût réel pratiqué par le SDE, SOLLICITE les conseils municipaux pour se prononcer sur la retenue de cette adhésion sur les participations, dans un délai de 2 mois, DESIGNÉ le Président Joël Fournier et le Vice-président Thierry Bruyère-Isnard pour organiser la collaboration entre le SDE, l'intercommunalité et les communes, avec l'appui des délégués communautaires auprès du SDE, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision et à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/02/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le